

Souffrances programmées dans l'informatique

Le Monde | 07.04.10 | 14h28

Seule la caméra de vidéosurveillance a vu sa chute, du haut d'une tour, à 4 h 56 du matin, le 19 août 2008. Salarié de la société de services informatiques (SSII) Steria, alors en mission chez un client à Lyon, il avait, un jour plus tôt, écrit un long mail dans lequel il se disait "complètement paniqué" face au projet à mener, ayant "honte de ne pas être à la hauteur". Sa mort n'a pas été reconnue comme un accident du travail par la caisse régionale d'assurance-maladie, mais la CGT s'interroge. D'autant que pour l'établissement d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), dont il dépendait, "la médecine du travail avait établi que le stress au travail et la souffrance psychique étaient les principaux risques dans l'entreprise", indique [Hocine Chemlal](#), délégué syndical central CGT. En 2008, deux suicides et trois tentatives avaient eu lieu dans la SSII. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a dû batailler en justice avant d'obtenir, en octobre 2009, une expertise faite par le cabinet Technologia, la direction - qui n'a pas répondu à nos sollicitations - niant l'existence d'un risque grave justifiant un tel rapport.

Sur le même sujet



Cadrage [Ne pas stresser les stressés](#)

Autre SSII, GFI a de son côté connu dix décès en 2008, dont au moins deux suicides, des infarctus et attaques cérébrales, selon [Vanni Challier](#), délégué syndical central CFTC. "Les salariés sont tellement stressés, dit-il. On en envoie chez des clients sans qu'ils aient les compétences requises et sans les former." Des décès liés au stress ? "C'est totalement abusif", conteste [Marie-Laurence Carle-Empereur](#), la directrice des ressources humaines France, tout en indiquant une série d'actions, dont une charte des managers.

Stress, souffrance psychologique, manque de reconnaissance... Cette situation semble être fréquente dans les SSII. "Le stress était perçu jusqu'à présent comme intrinsèque à nos métiers", constate [Régis Granarolo](#), président du Munci, l'association professionnelle des informaticiens. Il est lié à la "surcharge de travail et à un sentiment d'urgence très courant, à une course à la productivité, à une industrialisation des services", poursuit-il. Et aussi à l'isolement quand on travaille chez le client, parfois pendant des années, et qu'on ne sait plus qui est son responsable.

Les périodes d'intercontrats - entre deux missions, le salarié reste payé par son employeur mais son salaire n'est pas facturé à un client -, sont également très "perturbantes", souligne [Dominique Lanoë](#), directeur d'Isast, cabinet d'expertise auprès des CHSCT. "Le stress s'amplifie au fur et à mesure que la période se prolonge, car le salarié finit par douter de sa valeur", ajoute-t-il. Et souvent, au bout de quelques mois, la SSII va chercher un moyen de licencier le salarié.

Francine Aizicovici

Article paru dans l'édition du 08.04.10